

SUPPLÉMENT DE L'AIP CANADA 45/22

DYNAMITAGE À SAINT-ANTONIN, SAINT-HUBERT-DE-RIVIÈRE-DU-LOUP ET SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA (QC)

Des activités de dynamitage auront lieu à Saint-Antonin, à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et à Saint-Honoré-de-Témiscouata, QC. La hauteur maximale des débris sera de 394 pieds au-dessus du sol (AGL) ou de 1 893 pieds au-dessus du niveau de la mer (ASL).

Le dynamitage aura lieu dans un rayon de 10 milles marins (NM) centré sur les coordonnées suivantes :

47° 43' 27" N 69° 13' 46" W

La zone de dynamitage se situe à environ 15 NM à l'ouest-nord-ouest (WNW) de l'hydroaérodrome de Témiscouata-sur-le-Lac QC (Water) (CTM8). Les détails des changements de procédure mis en œuvre en raison de la présence de ces activités de dynamitage seront diffusés par NOTAM, par une modification de publication, ou les deux.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA
1601, avenue Tom Roberts
Ottawa (Ontario) K1V 1E5

Courriel : landuse@navcanada.ca



Chris Bowden
Directeur par Intérim, Gestion de l'information aéronautique et opérations aériennes